



## **LA RENCONTRE AVEC LES RIVERAINS DU HAMEAU « SAINT-LEGER » Le 5 novembre 2024 sur la commune de Meunet-Planches**

**Date et heure** : 5 novembre 2024, de 16h15 à 17h45

**Lieu** : Domicile de Mme et M. O.

**Animateurs GLHD** : Christopher Cosmus, Rachel Griggs, Nicolas Khorsi

**Participants** : Mme et M. O.

### **En résumé**

*La rencontre avec les habitants du hameau « Saint-Léger » a permis de recueillir des retours francs et argumentés sur l'insertion paysagère du projet agrivoltaïque « Au fil de la Théols » et ses impacts potentiels sur la qualité de vie locale. Si le principe du projet agrivoltaïque n'est pas remis en cause, l'impact visuel et la forte densité d'implantation autour du hameau ont suscité des inquiétudes. Les échanges ont été riches, avec une volonté d'écoute mutuelle et une attention portée aux propositions formulées par les riverains. Les remarques et suggestions exprimées seront prises en compte dans les ajustements du projet.*

### **Le déroulé**

Lors de cette rencontre d'information et d'échanges, les représentants de GLHD ont rappelé les grandes lignes du projet agrivoltaïque, son cadre réglementaire, ainsi que les démarches de concertation préalable engagées. Une présentation succincte des caractéristiques techniques et des principes d'insertion paysagère a été faite, suivie d'un temps d'écoute des attentes, préoccupations et propositions des riverains.

### **Les sujets abordés**

Les discussions ont permis d'aborder plusieurs thématiques majeures :

- **L'usage agricole des parcelles** : Mme O. s'inquiète de la vocation agricole après l'installation, rappelant que historiquement, les terres sableuses non rentables étaient reboisées plutôt que cultivées.
- **La perception du projet agricole** : Mme O. exprime son opposition aux subventions agricoles et regrette l'absence d'une réelle ambition de conversion en agriculture biologique dans le projet.
- **L'impact paysager** : Le couple estime que le hameau de Saint-Léger, reconnu pour la qualité de son patrimoine naturel et bâti, risque d'être dégradé par la visibilité du projet. Ils s'inquiètent également de la densité importante des îlots photovoltaïques autour du hameau (95 hectares sur 220 hectares au total).
- **La circulation de la faune** : Des interrogations ont été émises sur les clôtures. GLHD a détaillé les dispositifs prévus pour assurer des passages pour la petite faune et maintenir la circulation du grand gibier.
- **Les nuisances sonores et visuelles** : Des craintes ont été exprimées sur les nuisances pendant la phase de travaux (notamment le battage des pieux). GLHD a rappelé que les nuisances seraient limitées dans le temps et que l'entretien des panneaux n'occasionne aucune nuisance sonore ni pollution environnementale.
- **La demande d'adaptation** : Mme O. a exprimé son souhait de voir la parcelle de 6+3 hectares, visible depuis leur maison, retirée du projet. À défaut, une demande de plantation d'arbres à croissance rapide est formulée, même si elle estime que cela ne suffira pas totalement à masquer l'installation.

Des riverains supplémentaires ont été identifiés pour de prochains échanges.





## Les recommandations

Plusieurs propositions concrètes ont été émises par Mme et M. O. :

- **Plantations paysagères** : Plantation rapide de haies et d'alignements d'arbres (charmes, noyers, tilleuls...) pour créer un véritable masque végétal & plantation anticipée pour permettre un effet protecteur dès la construction du projet.
- **Coulées de faune** : Aménagement de couloirs de passage pour préserver les déplacements de la faune sauvage locale.
- **Communication et suivi** : Exigence d'une communication claire, régulière et accessible aux riverains.
- **Prise en compte de l'activité locale** : Attention portée à l'impact visuel sur la Maison de Charlotte, établissement de chambres d'hôtes du secteur.
- **Engagement environnemental** : Attente d'un changement progressif des pratiques agricoles vers des modèles plus durables et limitant les intrants chimiques.

## Les points de vigilance

- L'impact visuel depuis les habitations constitue une préoccupation majeure : Mme O. affirme que « dès lors qu'on voit le projet depuis une habitation, ce n'est pas adapté ».
- Une forte attente est formulée quant à la protection du cadre de vie et du patrimoine paysager local.
- La vigilance est aussi portée sur la protection des ressources en eau et la préservation de la biodiversité dans les futurs aménagements.

## En conclusion

Les échanges ont été nourris et exigeants, traduisant une forte sensibilité aux enjeux environnementaux, paysagers et agricoles. Si le couple O. n'est pas opposé au principe du projet agrivoltaïque, ils conditionnent leur acceptation à une stricte limitation des impacts visuels et une attention accrue à l'insertion dans le territoire.

GLHD s'est engagé à étudier les propositions formulées et à travailler à des solutions adaptées, en cohérence avec l'esprit du projet et le respect du cadre de vie des riverains. Le dialogue se poursuivra avec l'ensemble des habitants concernés.

